

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 16/06/2015

Réception par le Prefet : 16/06/2015

Publication : 19/06/2015



Pour le Président du Conseil Général  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée

# Conseil départemental Haut-Rhin

## Extrait des délibérations de la Commission Permanente

N° CP 2015-6-4-4

Séance du vendredi 12 juin 2015

### **CONTRATS DE TERRITOIRE DE VIE 2014-2019 DE COLMAR, FECHT ET RIED**

□

### **SECTEUR SPECIFIQUE EHPAD**

□

### **AFFECTATION AU TITRE DU PROGRAMME I 214**

**Présidence de :** M. Eric STRAUMANN

**PRESENTS :**

MM. ADRIAN, BECHT, BIHL, COUCHOT, DELMOND, Mmes DIETRICH, DREXLER, FUCHS, M. GRAPPE, Mme GROFF, M. HABIG, M. HAGENBACH, Mme HELDERLE, MM. HEMEDINGER, JANDER, Mmes JENN, KLINKERT, LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER, MILLION, MULLER Betty, M. MULLER Lucien, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, MM. SCHELLENBERGER, SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, M. TRIMAILLE, Mme VALLAT, MM. VOGT, WITH.

La Commission Permanente du Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à l'adoption et l'exécution des budgets,
- VU la délibération du conseil départemental n°CG-2015-3-1-4 du 2 avril 2015, relative aux délégations de compétences du conseil départemental à la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n°CG-2015-4-1-3 du 16 avril 2015 relative à l'adoption du règlement financier,
- VU la délibération du Conseil Général n° CG-2013-5-5-1 du 5 décembre 2013 relative à l'adoption des 7 Contrats de Territoire de Vie de deuxième génération pour la période 2014-2019,
- VU la délibération du Conseil Général n° CG-2014-2-4-2 du 14 mars 2014 relative au budget primitif 2014 de la Solidarité,

- VU la délibération du Conseil Général n° CG-2014-4-1-3 du 17 octobre 2014 relative à la décision modificative n°2 2014,
- VU la délibération du Conseil Général n° CG-2015-1-5-1 du 23 janvier 2015 relative à la première révision des Contrats de Territoire de Vie 2014-2019,
- VU la délibération du Conseil Général n° CG-2015-2-1-4 du 19 février 2015 relative au budget primitif 2015,
- VU le rapport et la délibération de la Commission Permanente n°CP-2014-11-4-2 du 18 décembre 2014 relatifs à la révision et à l'ajustement de l'enveloppe globale relevant du secteur spécifique « EHPAD » du Contrat de Territoire de Vie 2014-2019,
- VU l'arrêté ARS n° 2014/1562 et l'arrêté du Conseil Général n° CG 2015-00032 du 12 décembre 2014 relatif au transfert de places du Centre Départemental de Repos et de Soins (CDRS) vers le Groupe Hospitalier du Centre Alsace (GHCA),
- VU le rapport du Président du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Accorde au Groupe Hospitalier du Centre Alsace à COLMAR une subvention d'un montant total de 378 000 € pour le projet d'installation de 18 places d'EHPAD transférées du CDRS, selon le détail annexé à la délibération,
- Décide de l'affectation de cette opération étant précisé que la dépense sera imputée au programme I214, chapitre 204, fonction 53, nature 20422,
- Approuve le projet de convention obligatoire ci-joint, prévu par le décret n°2001-495 du 6 juin 2001, pour le versement d'une subvention d'investissement supérieure à 23 000 € qui serait accordée à l'organisme privé suivant :
  - Groupe Hospitalier du Centre Alsace à COLMAR : versement d'une subvention d'un montant de 378 000 € pour le projet d'installation de 18 places d'EHPAD transférées du Centre Départemental de Repos et de Soins (CDRS),
- Et autorise le Président du Conseil départemental à signer cette convention.

LE PRESIDENT



Eric STRAUMANN

Adopté  
voix contre  
abstentions